

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 07 septembre 2023 -
Annule et remplace la délibération n° 2023.06.29/054

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de présents : 12
Nombre de membres ayant donné procuration : 09
Nombre d'absents non représentés : 09
Quorum : 15

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 07 septembre 2023 à 14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

5 – Formation : Examen de la campagne des UE Transverses 2023-2024

Adopte la campagne des UE Transverses au titre de l'année 2023-2024

VOTE : POUR : 21

Pour les UET ci-dessous, il est rappelé la nécessité de respecter le volume horaire par étudiant (qui doit être compris entre 15 et 20 heures) défini dans la note de cadrage du 15 mai 2023 :

Collège SSH : - L'Espagne à travers son cinéma : 24h

Collège STEE : - Projet FabLab milieux aquatiques : 10h

- Biomimétisme & Matériaux bio-inspirés : 12h

- Sécurité et instruments au laboratoire de chimie : 13.5h

Pau, le 22/09/2023

Le Président,



Laurent BORDES